

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 AVRIL 2014,
À 20 H À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE SITUÉE AU
1330, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTS : MM. Yves Coulombe, maire
 Sylvain Delisle, conseiller
 Louis Gosselin, conseiller
 Julien Milot, conseiller
 Serge Pouliot, conseiller
 Mmes Debbie Deslauriers, conseillère
 Josée Pelletier, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2014
4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
5. Rapport des membres du conseil et du maire
6. Résolution : Interprétation du nouveau chapitre SP-3410 concernant les paiements de transfert
7. Résolution : Dépôt du rapport financier pour l'année 2013
8. Résolution : Mandat à Picard & Picard dans le cadre du programme TECQ
9. Résolution: Mandat à Ruralys - Surveillance archéologique - TECQ
10. Résolution : Mandat au Parc maritime pour demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications
11. Résolution : Lettre d'intention - appui au Parc maritime
12. Résolution : Signature de l'entente avec «Services de sauveteurs»
13. Résolution : Signature de l'entente avec «COFAS»
14. Résolution : Signature de la nouvelle convention modifiant les frais de services et le Service de perception de comptes de la Caisse Desjardins de l'Île-d'Orléans
15. Résolution : Événement «l'Île en Blues» au terrain des loisirs
16. Résolution : Octroi du contrat de balayage mécanique, printemps 2014
17. Résolution : Octroi du contrat de réaménagement de l'ancienne Caisse Desjardins à Saint-Laurent
18. Résolution: Mandat à SNC Lavalin pour demande d'autorisation au MDDEP et engagement de la Municipalité envers le MDDEFP concernant l'envoi d'une attestation signée de l'ingénieur
19. Comptes à payer
20. Correspondance
21. Période de questions
22. Clôture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans. Michelle Moisan fait fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**RÉSOLUTION
NO : 527-14** Il est **proposé** par Debbie Deslauriers, **appuyé** par Josée Pelletier et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 MARS 2014

**RÉSOLUTION
NO : 528-14** Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Josée Pelletier et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2014 tel que rédigé.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois de mars 2014 : 12
Coût prévu des travaux : 486 000 \$

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

6. RÉSOLUTION : INTERPRÉTATION DU NOUVEAU CHAPITRE SP-3410 CONCERNANT LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

**RÉSOLUTION
NO : 529-14** **ATTENDU** l'entrée en vigueur du chapitre SP-3410 édicté le Conseil sur la Comptabilité dans le Secteur Public (CCSP);

ATTENDU QUE cette nouvelle norme comptable concernant les paiements de transferts par les gouvernements, dont le Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE, pour se soustraire à cette nouvelle norme et pour ne pas devoir augmenter sa dette, le Gouvernement du Québec a décidé d'interpréter la nouvelle norme du chapitre SP-3410 en disant que les subventions, malgré la signature de protocole, ne sont pas vraiment dues aux municipalités, car le gouvernement pourrait décider par une loi par exemple de renier ses engagements signer par protocole envers les municipalités;

ATTENDU QUE cette situation qui, à notre connaissance, n'est jamais arrivée;

ATTENDU le principe comptable de base de la primauté de la substance économique d'une opération par rapport à la forme juridique;

ATTENDU QUE le Vérificateur général du Québec (VGQ) est en désaccord avec l'interprétation du Gouvernement du Québec et qu'à son avis, le gouvernement du Québec devrait inscrire un passif à ses états financiers;

ATTENDU QUE l'Association des vérificateurs généraux du Québec a également fourni son appui à la position du vérificateur général du Québec;

ATTENDU QUE le Vérificateur général du Québec (VGQ) inscrit d'ailleurs une réserve à son rapport à cet effet concernant les états financiers du Gouvernement du Québec et de son interprétation du chapitre SP 3410;

ATTENDU QUE les États financiers de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans appartiennent à la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans ne souhaite pas adhérer à l'interprétation du chapitre SP 3410 du Gouvernement du Québec qui a pour objectif d'éviter au Gouvernement du Québec d'augmenter sa dette d'environ 7 milliards, soit le montant des engagements qu'il a signés par l'entremise de protocole d'entente avec les organismes municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans souhaite présenter une information financière qui reflète la réalité et ne soit ne pas induire les lecteurs des états financiers en erreur;

En conséquence, Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Serge Pouliot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans adhère à l'interprétation du chapitre SP3410 du Vérificateur général et présente dans ses états financiers et plus particulièrement dans son bilan tous les engagements signés par protocole d'entente par le Gouvernement du Québec envers Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, selon le principe comptable de la primauté de la substance économique d'une opération par rapport à la forme juridique;

7. RÉOLUTION : DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2013

**RÉSOLUTION
NO : 530-14**

Yves Coulombe présente et commente le rapport financier de la municipalité pour l'année 2013, déposé par la firme «*Mallette*». Le document est disponible pour consultation au bureau municipal.

Il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Serge Pouliot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport financier pour l'année 2013 tel que déposé par la firme «*Mallette*».

8. RÉOLUTION : MANDAT À PICARD & PICARD DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ (2010-2013)

**RÉSOLUTION
NO : 531-14**

Il est **proposé** par Serge Pouliot, **appuyé** par Debbie Deslauriers et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder un mandat d'arpentage pour le projet des trois secteurs (de la Chalouperie, du Quai et côte Leclerc) à la firme Picard & Picard dans le cadre du Programme TECQ (2010-2013) pour la somme de **5 230 \$** à être pris à même les fonds de la TECQ, volet 'Études'.

9. RÉOLUTION: MANDAT À RURALYS - SURVEILLANCE ARCHÉOLOGIQUE - TECQ:

Ce point est reporté au mois de mai.

10. RÉSOLUTION : MANDAT AU PARC MARITIME POUR DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

M. Serge Pouliot déclare travailler au MCC et ne traiter ce dossier à distance. Il quitte donc la salle avant les échanges.

**RÉSOLUTION
NO : 532-14**

Il est **proposé** par Debbie Deslauriers, **appuyé** par Sylvain Delisle et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Laurent autorise la Corporation du Parc maritime de Saint-Laurent à déposer une demande d'aide financière auprès du Ministère de la culture et des Communications du Québec pour la réfection de la Chalouperie Godbout.

Retour de M. Pouliot à l'assemblée.

11. RÉSOLUTION : LETTRE D'INTENTION - APPUI AU PARC MARITIME

Ce point est reporté au mois de mai.

12. RÉSOLUTION : SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC «SERVICES DE SAUVETEURS»

**RÉSOLUTION
NO : 533-14**

Il est **proposé** par Josée Pelletier, **appuyé** par Debbie Deslauriers et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Michelle Moisan, directrice générale / secrétaire-trésorière à signer l'entente avec «Service de sauveteurs» pour l'embauche de sauveteurs à la piscine municipale pour l'été 2014.

13. RÉSOLUTION : SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LA COMPAGNIE «COFAS»

**RÉSOLUTION
NO : 534-14**

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Josée Pelletier et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Michelle Moisan, directrice générale / secrétaire-trésorière à signer l'entente avec la compagnie «Cofas» pour effectuer les analyses d'eau requises à la piscine municipale pour l'été 2014.

14. RÉSOLUTION : SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION MODIFIANT LES FRAIS DE SERVICE ET LE SERVICE DE PERCEPTION DE COMPTES DE LA CAISSE DESJARDINS DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

**RÉSOLUTION
NO : 535-14**

Il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Michelle Moisan, directrice générale / secrétaire-trésorière et monsieur Yves Coulombe, maire, à signer la nouvelle convention modifiant les frais de service et le Service de perception de comptes de la Caisse Desjardins de l'Île-d'Orléans

15. RÉSOLUTION : ÉVÉNEMENT ÎLE EN BLUES AU TERRAIN DES LOISIRS

**RÉSOLUTION
NO : 536-14**

Il est **proposé** par Debbie Deslauriers, **appuyé** par Sylvain Delisle et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la tenue de l'évènement l'Île en Blues sur le terrain des loisirs les **15 et 16** août 2014 et d'autoriser madame Michelle Moisan, directrice générale / secrétaire-trésorière à signer l'entente avec *L'Évènement l'Île en Blues et Musiqu'Art et Culture* représenté par sa coordonnatrice, madame Hélène Audet.

16. RÉSOLUTION : OCTROI DU CONTRAT DE BALAYAGE MÉCANIQUE - PRINTEMPS 2014

**RÉSOLUTION
NO : 537-14**

Il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Debbie Deslauriers et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder le contrat de balayage mécanique pour l'année 2014 à Charles Trudel inc. 2 120 \$ + taxes, soit le même prix que pour 2013.

17. RÉSOLUTION : OCTROI DU CONTRAT DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE CAISSE DESJARDINS À SAINT-LAURENT

**RÉSOLUTION
NO : 538-14**

Suite à l'ouverture des soumissions, celles-ci se détaillent comme suit :

ENTREPRENEUR	1. Réaménagement 2. Luminaires plafonds complet	TPS	TVQ	TOTAL
Construction Alain Pouliot	17 725.24 \$	886.26 \$	1 768.09 \$	20 379.59 \$
Alain Pouliot	1 690.00 \$	84.50 \$	168.58 \$	1 943.08 \$
Construction Bruno Blanchette	16 470.00 \$	823.50 \$	1 642.88 \$	18 936.38 \$
Bruno Blanchette	1 570.00 \$	78.50 \$	156.61 \$	1 805.11 \$
Habitations Huguette	14 960.00 \$	748.00 \$	1 492.26 \$	17 200.26 \$
Rémi Asselin	1 730.00 \$	86.50 \$	172.57 \$	1 989.07 \$
Construction Laffer Hugo Ferland	18 110.00 \$	905.50 \$	1 806.47 \$	20 821.97 \$
Hugo Ferland	1 610.00 \$	80.50 \$	160.60 \$	1 851.10 \$
Construction Genova Gino Bouchard	15 272.85 \$	763.64 \$	1 523.47 \$	17 559.96 \$
Gino Bouchard	5 408.55 \$	270.43 \$	539.50 \$	6 218.48 \$

Tous les soumissionnaires ayant présenté un dossier conforme aux conditions de l'appel d'offre, il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Serge Pouliot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder le contrat de réaménagement de l'ancienne Caisse Desjardins à Saint-Laurent dans le but d'y déménager les locaux de la mairie à Habitations Huguette pour la somme de 14 960 \$ avant taxes.

18. RÉSOLUTION : MANDAT À SNC LAVALIN POUR DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDEFP ET ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ ENVERS LE MDDEFP CONCERNANT L'ENVOI D'UNE ATTESTATION SIGNÉE DE L'INGÉNIEUR.

**RÉSOLUTION
NO : 539-14**

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de mandater SNC-Lavalin inc. à soumettre la demande d'autorisation selon l'article 32 au MDDEFP et à présenter tout engagement en lien avec cette demande, et de confirmer l'engagement de la Municipalité à transmettre au MDDEFP, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée

19. COMPTES À PAYER

**RÉSOLUTION
NO : 540-14**

Il est **proposé** par Josée Pelletier, **appuyé** par Sylvain Delisle et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant **166 941,25 \$** pour le mois de mars 2014 et que le maire ou le pro-maire ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat du secrétaire

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **540-14**.

Michelle Moisan
Directrice générale /secrétaire-trésorière

20. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été reçue.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des personnes présentes à la séance.

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION
NO : 541-14**

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21 h 30.

MICHELLE MOISAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

YVES COULOMBE
MAIRE